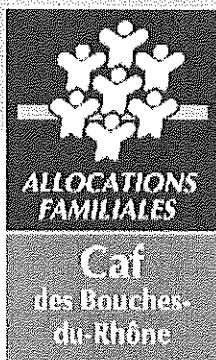


CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant

Prestation de service « Contrat enfance jeunesse »

Commune de Bouc Bel Air

Août 2020

Entre :

LA COMMUNE DE BOUC BEL AIR

Représentée par :

Monsieur Richard MALLIE, Maire

Dont le siège est situé :

Hôtel de Ville – Place de l’Hôtel de Ville – 13320 BOUC BEL AIR

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES

Représentée par :

Monsieur Yves FASANARO, Directeur Général,

Dont le siège est situé :

215 chemin de Gibbes – 13348 MARSEILLE cedex 20

Ci-après désignée « la Caf ».

Tableau récapitulatif financier
COMMUNE DE BOUC BEL AIR
 Date d'effet : 01/01/2022

ANNEXE 1

				MONTANTS PSEJ LIMITATIFS	
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2022	Total
Action nouvelle	Pilotage Jeunesse	Poste de Coordination	Poste de Coordination	9 541,64 €	9 541,64 €
			Total Accueil Enfance	9 541,64 €	9 541,64 €
			Total Accueil Jeunesse		
		TOTAL	Total Action nouvelle	9 541,64 €	9 541,64 €
			Total Accueil Enfance		
			Total Accueil Jeunesse		
		TOTAL	Total Action antérieure		

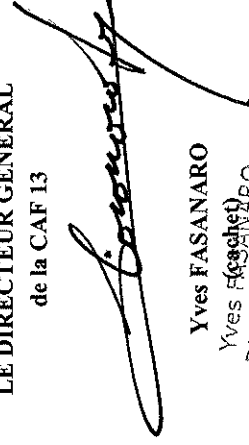
Fait à Marseille, le 14 septembre 2022, en 3 exemplaires

Bouc Bel Air, le

LE MAIRE
 de la COMMUNE de BOUC BEL AIR

Marseille, le19 SEP. 2022

LE DIRECTEUR GENERAL
 de la CAF 13



Richard MALLIE
 (cachet)

Yves FASANARO
 Yves Fasanaro
 Directeur Général
 de la Caisse d'Allocations Familiales
 des Bouches - du - Rhône
 215 Chemin de Gibbes
 13346 MARSEILLE Cedex 20

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Fait à Marseille, le 14 septembre 2022 en 3 exemplaires originaux

Bouc Bel Air, le 14/09/2022.

Marseille, le 14 SEP. 2022

LE MAIRE
de la COMMUNE de BOUC BEL AIR

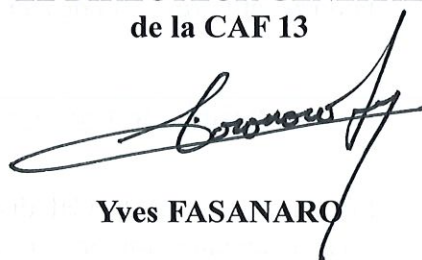


Richard MALLIE

(cachet)



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
de la CAF 13



Yves FASANARO

(cachet)

Yves FASANARO
Directeur Général
de la Caisse d'Allocations Familiales
des Bouches - du - Rhône
215 Chemin de Gibbes
13348 MARSEILLE Cedex 20

Préambule

Dans un contexte de crise sanitaire et dans l'objectif de garantir un maintien des financements aux équipements et services, la branche famille adapte sa trajectoire de déploiement des Ctg et de mise en œuvre de la réforme des financements bonifiés telle que prévu par la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat. Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement prestation de service « contrat enfance jeunesse » entre la Caf et la Commune de Bouc Bel Air du 10 décembre 2018 est modifiée et prolongée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte l'intégration et /ou la modification des actions sur le champ de l'enfance et/ou de la jeunesse. Il modifie également l'article relatif à la durée et la révision des termes de la convention initiale.

Les modalités de financement

Sous réserve que la Caf dispose au préalable de la délibération du conseil municipal, le présent avenant intègre la(les) action(s) mentionnée(s) ci-après, antérieurement inscrite(s) dans une convention « Contrat enfance et jeunesse » autre que la présente.

Nom de l'action	Date de fin de droit Psej
Poste de coordination	31/12/2022

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Effet et durée de la convention

Les effets de la convention d'objectif et de financement, annexes comprises, conclue du 01/01/2018 au 31/12/2021, sont prolongés jusqu'au 31/12/2022.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	taux Occupation de l'existant	Nombre unités référence de l'existant	capacité d'accueil de l'existant	taux occupation	2022	
						Nombre unités de référence	capacité d'accueil
MODULE (01/01/2021)							
Action nouvelle	Poste de coordination					0.50 ETP	

Fait à Marseille, le 14 septembre 2022, en 3 exemplaires originaux

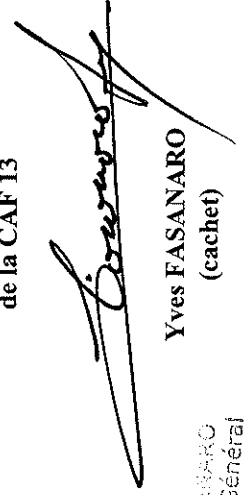
Bouc Bel Air, le

LE MAIRE
de la COMMUNE de BOUC BEL AIR

Marseille, le19-SEP. 2022

LE DIRECTEUR GENERAL
de la CAF 13

Richard MALLIE
(cachet)


Yves FASANARO
(cachet)

Yves FASANARO
 Directeur Général
 de la Caisse d'Allocations Familiales
 des Bouches - du - Rhône
 215 Chemin de Gibbes
 13546 MARSEILLE Cedex 08

